



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

Communiqué de presse  
Lille, le 11 février 2019

## La Métropole Européenne de Lille invite les métropolitains à imaginer les infrastructures de transports collectifs de demain



Quelles nouvelles liaisons de transports pour le territoire métropolitain ? C'est en substance la question que la Métropole Européenne de Lille pose à partir du 11 février à l'ensemble des métropolitains dans le cadre de la préparation de son schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT). Objectif ? Permettre aux élus métropolitains de prioriser les engagements de la collectivité jusqu'en 2035 en matière de transports collectifs, en tenant compte de l'avis de tous : Etat, Région, intercommunalités limitrophes de la MEL, communes, chambres consulaires, monde économique, associatif et bien sûr les métropolitains.

Afin de déterminer les infrastructures de transports collectifs qui devront être construites prioritairement, à court et moyen terme, mais aussi quel tracé et quel mode de transports, la Métropole Européenne de Lille élabore actuellement son Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT). Concrètement, il s'agit de définir quelles seront les nouvelles lignes de tramway, de métro, de bus à haut niveau de service circulant sur des voies réservées, mais aussi de modes innovants comme le téléphérique.

Le Conseil métropolitain du 14 décembre dernier a décidé le lancement d'une concertation autour de ce schéma. A partir du 11 février, tous les acteurs concernés sont invités à donner leur avis, notamment via la plateforme en ligne : [participation.lillemetropole.fr](http://participation.lillemetropole.fr).

« J'ai souhaité avec l'ensemble des élus métropolitains une large concertation afin d'associer pleinement les métropolitains aux choix stratégiques que nous devons faire. La Métropole n'a pas construit de nouvelles infrastructures de transport depuis plus de 20 ans. C'est aujourd'hui une priorité pour moi face à une congestion routière toujours plus importante qui pénalise notre attractivité et notre développement » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Si le grand public est invité à donner son avis via la plateforme participative, les 90 communes de la MEL seront également consultées lors de réunions de territoires dédiées et auront la possibilité d'exprimer leurs attentes et priorités par écrit. Les autres institutions, Autorités Organisatrices de Mobilité, opérateurs de transport, territoires limitrophes... seront sollicités directement.

L'ensemble des avis et propositions seront analysés à travers un bilan de concertation, et permettront d'élaborer le projet final du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport qui sera soumis au vote des élus de la MEL en juin 2019.

### Comment participer en ligne ?

Association, entreprises et citoyens peuvent se rendre sur le site [participation.lillemetropole.fr](http://participation.lillemetropole.fr) pour :

- répondre à un questionnaire pour partager leur vision sur les besoins de la Métropole en matière de transports ;
- commenter et échanger sur les nouvelles liaisons en transports collectifs proposées par la MEL ;
- proposer de nouvelles liaisons ;
- déposer leur contribution (pour les associations, entreprises et institutions) dans l'espace de contribution libre.

Plusieurs outils sont mis à disposition : le dossier de présentation du territoire et du projet de SDIT, des éléments cartographiques, des fiches techniques, les contributions des différents groupes politiques de la MEL, ainsi qu'un fond de plan pour que les participants puissent proposer leurs solutions.

### Calendrier de la concertation

Février à avril 2019 :

- Concertation citoyenne dématérialisée via la plateforme de participation de la MEL
- Réunions de territoires avec les communes et recueils de leurs expressions et attentes
- Rencontres avec les institutions et territoires limitrophes

Avril à juin 2019 :

- Bilan des concertations

Juin 2019 :

- Délibération du Conseil métropolitain

### À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](http://Métropole Européenne de Lille) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :  

### Contact presse

Clarisse Neveu

[cneveu@lillemetropole.fr](mailto:cneveu@lillemetropole.fr)

03 20 21 65 88